

**ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES**

**COMMUNE DE MONTMORENCY**

**N° 8**

**OBJET :**

Avance sur subventions 2026 à  
un organisme public

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué  
le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la  
présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,  
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme  
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, Mme  
HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M.  
ESKENAZI (*à partir de 20h10*), Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH  
M. CUSMANO  
M. ARNOULT ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à Mme BERRA  
M. GELLER ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
M. AVEAUX  
Mme PHILIPPON  
Mme CHENET ..... Procuration à Mme BONNET-  
CHAMBON  
M. BOUTRON ..... Procuration à M. ZUILI  
M. DUCHÈNE ..... Procuration à M. ESKENAZI

**Absents :**

M. RAUMEL  
M. LAYAIDA

**Secrétaire de séance :**

Maen TAYBI

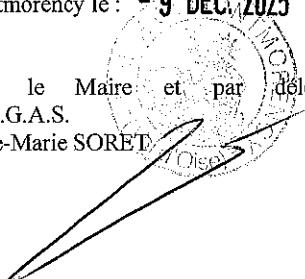
« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : **- 9 DEC. 2025**

Publiée le : **- 9 DEC. 2025**

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : **- 9 DEC. 2025**

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



COMMUNE DE MONTMORENCY  
Service Financier

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

**DELIBERATION N° 8**

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTIONS 2026 A UN ORGANISME PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le courrier de demande de versement d'une avance sur subventions, adressé à Monsieur le Maire de Montmorency, par le CCAS,

Considérant qu'il convient de permettre au CCAS de fonctionner jusqu'à l'attribution de la subvention au titre de l'exercice 2026,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement Economique du 21 novembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

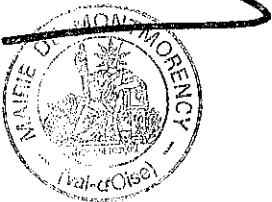
AUTORISE le Maire à verser une avance sur subvention, jusqu'au vote de la délibération relative à l'attribution de subventions à des associations ou organismes au titre de l'exercice 2025, au CCAS dans la limite du montant figurant dans le tableau ci-dessous :

Organismes	Subvention attribuée par délibération n°13 du 3 avril 2025	Avance 2026 maximum (25% du montant attribué par délibération n°13 du 3 avril 2025)
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	835 000,00 €	208 750,00 €

IMPUTE la dépense occasionnée au budget communal pour l'année 2026 à la nature 657362 Subventions aux établissements rattachés – CCAS.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Maen TAYBI**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency